

ARRIVÉ le :

10 SEP. 2015

PREFECTURE DU LOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015**

Convocation le 31 août 2015

*L'an deux mille quinze, le quatre septembre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.*

*Etaient présents : Jérôme Bonafous, Fabrice De Nardi, Daniel Hobmaier, Elisabeth Bousquet, Fabrice Rédoules, Sylvia Jouhanneau, Frédérique Boret,, Dominique Colombo et Sylvia Goulding.*

*Etaient absents : Rémy Soullignac donne pouvoir à Fabrice Redoulès et Roger Bourhoven*

*Secrétaire de séance : Frédérique Boret.*

**VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB70**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la vente d'une partie de la parcelle AB70 pour un métrage avoisinant les 186m2 au profit de Madame SUADEAU.

Le prix au m2 proposé étant, suivant l'estimation du domaine, à 2€ le m2.

Il précise que le bornage ainsi que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur, à savoir, Madame SUADEAU. La surface sera ajustée lors de l'acte notarié.

Suite à l'exposé proposé par Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal vote:

- **POUR** la vente d'une partie de la parcelle AB70 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à signer tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

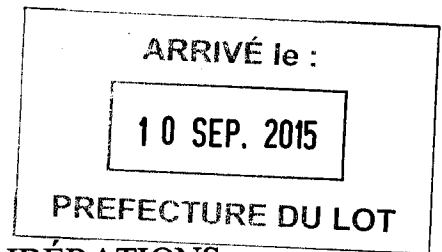
**Les Arques, le 04/09/2015**

**Le Maire,  
Jérôme Bonafous**



Fait et délibéré  
en séance publique, les jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 07/09/2015

Le Maire,  
Jérôme Bonafous



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015**

Convocation le 31 août 2015

*L'an deux mille quinze, le quatre septembre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Fabrice De Nardi, Daniel Hobmaier, Elisabeth Bousquet, Fabrice Rédoules, Sylvia Jouhanneau, Frédérique Boret, Dominique Colombo et Sylvia Goulding.*

*Étaient absents : Rémy Soullignac donne pouvoir à Fabrice Redoulès et Roger Bourhoven donne pouvoir à Élisabeth Bousquet*

*Secrétaire de séance : Frédérique Boret.*

**ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB71**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'achat d'une partie de la parcelle AB71 pour un métrage avoisinant les 33m2 appartenant à Madame SUADEAU.

Le prix au m2 proposé étant, suivant l'estimation du domaine, à 2€ le m2.

Il précise que le bornage ainsi que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur, à savoir, la commune de Les Arques. La surface sera ajustée lors de l'acte notarié.

Suite à l'exposé proposé par Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal, vote:

- **POUR** l'achat d'une partie de la parcelle AB71 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à signer tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

POUR:11

CONTRE : 0

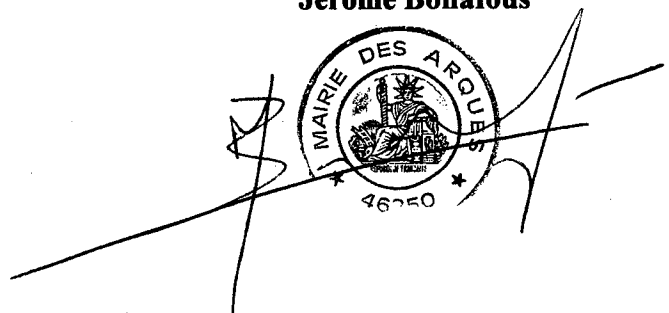
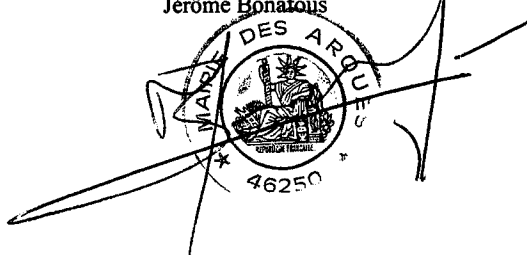
ABSTENTION: 0

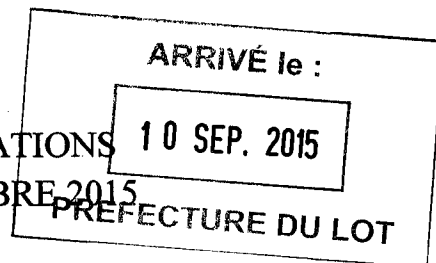
**Les Arques, le 04/09/2015**

**Le Maire,  
Jérôme Bonafous**

Fait et délibéré  
en séance publique, les jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 07/09/2015

Le Maire,  
Jérôme Bonafous



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015**  
Convocation le 31 août 2015

*L'an deux mille quinze, le quatre septembre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Fabrice De Nardi, Daniel Hobmaier, Elisabeth Bousquet, Fabrice Redoules, Sylvia Jouhanneau, Frédérique Boret, Dominique Colombo et Sylvia Goulding.*

*Étaient absents : Rémy Soullignac donne pouvoir à Fabrice Redoulès et Roger Bourhoven donne pouvoir à Élisabeth Bousquet*

*Secrétaire de séance: Frédérique Boret.*

**DEMANDE DE PROROGATION DE DÉLAIS DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise de réaliser les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public communaux conjointement avec la communauté de communes et plusieurs communes, dans le cadre d'un groupement de commande.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 avril 2015 (article 1 – I. 2° et IV.) et compte tenu de la complexité et des délais supplémentaires liés à la procédure en cours de groupement de commande, une demande groupée de prolongation de délai de 6 mois pour la réalisation de ces Ad'AP a été déposée en juin 2015 auprès de la Préfecture.

En réponse à cette demande groupée, les services de l'État ont demandé une délibération de chaque Conseil Municipal afin de solliciter officiellement la prolongation de délai.

**Considérant** que la procédure de groupement de commande, retenue dans un souci d'économies, nécessite des délais supplémentaires de mise en œuvre,

**Vu** la demande de prolongation de délai déposée en juin 2015,

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, vote:

- **DEMANDE** une prorogation de 6 mois du délai de dépôt des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les établissements recevant du public de la commune ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant des démarches nécessaires.

POUR:11

CONTRE : 0

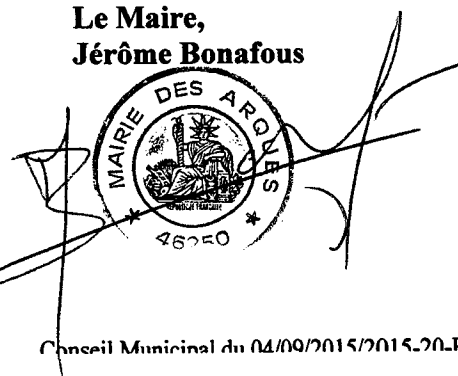
ABSTENTION: 0

**Les Arques, le 04/09/2015**

**Le Maire,  
Jérôme Bonafous**

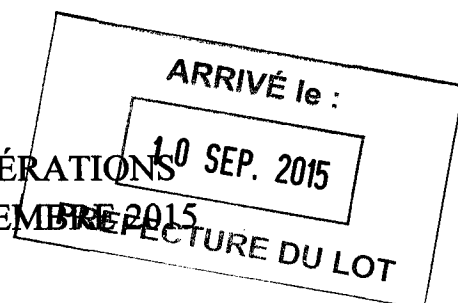
Fait et délibéré  
en séance publique, le jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 07/09/2015

Le Maire,  
Jérôme Bonafous



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015

Convocation le 31 août 2015



L'an deux mille quinze, le quatre septembre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Fabrice De Nardi, Daniel Hobmaier, Elisabeth Bousquet, Fabrice Rédoules, Sylvia Jouhanneau, Frédérique Boret, Dominique Colombo et Sylvia Goulding.

Étaient absents : Rémy Soulignac donne pouvoir à Fabrice Redoulès et Roger Bourhoven donne pouvoir à Elisabeth Bousquet

Secrétaire de séance : Frédérique Boret.

**AUGMENTATION DE CRÉDIT AUX COMPTES 2188 ET 10251**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour l'achat du défibrillateur une augmentation de crédit au budget primitif 2015 est nécessaire. Il précise que l'intégralité de son financement sera rétrocédée.

L'augmentation de crédit devra s'inscrire ainsi :

	DÉPENSE	RECETTE
2188 : Autres immobilisations corporelles	+ 1 605.80€	
10251 : Dons et legs en capital		+ 1 605.80

Suite à l'exposé proposé par Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal, dans son ensemble, vote à l'unanimité :

**POUR** l'augmentation de crédit des comptes 2188 et 10251.

POUR: 11

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

Les Arques, le 04/09/2015

Le Maire,  
Jérôme Bonafous

Fait et délibéré  
en séance publique, les jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 07/09/2015

Le Maire,  
Jérôme Bonafous

